

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1942)
Heft: 10

Vereinsnachrichten: Ai nostri soci attivi [...]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

son œuvre ; il est indispensable aussi que peintre et sculpteur descendent dans la lice et apprennent l'abc de la moulure et de la décoration élémentaire. Leur sensibilité sera d'un grand secours pour chacun et leur métier y gagnera en grandeur. Hors de là pas de salut.

C'est tout à l'honneur des P. S. A. d'avoir idéalement « mis dans le même panier » peintres, sculpteurs et architectes : ce n'est qu'un commencement. Il faut que chacun y mette du sien, dans un effort de collaboration difficile. Cet effort n'est pas mince, parce qu'il faut vaincre la routine d'à peu près un siècle et les conditions nécessaires de la vie toute ordinaire et de l'indispensable pain quotidien. Entre l'architecte, et le peintre et le sculpteur, il y a toute la gamme des peintres, décorateurs et autres, des tailleurs de pierre, sculpteurs d'ornements, etc., il y a tous les devis et les clients et la persuasion qu'il existe des cloisons étanches et des chasses gardées. Il est indispensable qu'au sein des P. S. A. peintres et sculpteurs admettent qu'il y a autant d'art à s'occuper des tons de façade qu'à peindre une madone.

Dans cet esprit pratique d'entière collaboration, les P. S. A. sont intervenus auprès du Conseil d'État neuchâtelois demandant des mesures pour lutter contre l'enlaidissement de nos sites ; cette intervention vient à son heure, après le travail patient accompli depuis vingt ans par la S. I. A. et appuyé par quelques hommes convaincus et des magistrats intelligents.

Ai nostri soci attivi ! Alla fine dell'estate 1943 avrà luogo la prossima esposizione generale della nostra società. Il comitato centrale già fin d'ora è all'opera per il lavoro di organizzazione. Da parte vostra, cari colleghi, lavorate pure, già fin d'ora, per quest'esposizione, così da farne una manifestazione imponente e significativa dell'attività artistica svizzera.

Il faut reconnaître qu'à force de propagande et d'erreurs une révolution s'est accomplie : le site n'est plus considéré comme un ensemble de propriétés particulières dont chacun dispose à son gré, mais comme patrimoine commun ; on ose dire maintenant qu'en acquérant un terrain on n'acquiert plus, en même temps, le droit d'y faire n'importe quoi, n'importe comment.

Les lois en vigueur en ont inscrit le principe dès 1912. Il a fallu attendre 1935 pour que la Commune de Neuchâtel se décide à édicter un règlement positif et constructif pour sa zone des anciennes rues, restrictif pour le reste de son territoire ; il a fallu de 1935 à 1942 et quelques horreurs de plus pour faire prévaloir l'idée d'une réglementation à caractère positif.

Je m'explique : une loi qui n'indique que ce qui est défendu est négative ; elle ne devient positive que si elle dit ce qu'il faut faire. De l'étude approfondie et comparée de ce qui reste de nos sites, il résulte que l'ordre architectural naît d'une certaine uniformité des toitures, chez nous en tuiles, d'une tonalité générale des façades,

celle de la pierre du pays, et d'une tenue d'ensemble caractérisée par la modestie et la simplicité. Ces quelques principes, inscrits dans le nouveau règlement de Neuchâtel marquent une étape ; la surveillance de la réclame sur rue en est le complément logique.

Ce règlement communal est établi sur la base de la loi de 1912 ; sur le plan cantonal les meilleurs efforts sont faits : la loi de 1912 sera modifiée et, point qui nous intéresse particulièrement, le principe de la subvention des beaux arts y sera inscrit, avec l'obligation pour l'État de faire sa part dans les travaux subventionnés par la Confédération et les communes.

Dans le sens de nos efforts pour la beauté du pays, la nouvelle loi transformera en obligation pour les communes d'édicter des règlements, au lieu de la faculté de naguère, oreiller de paresse et cause de bien des maux.

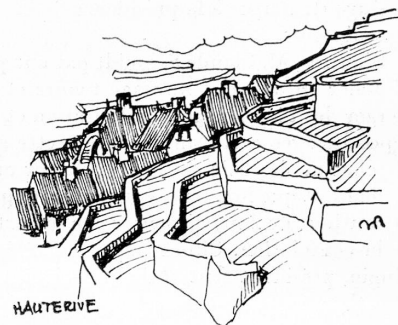
Notre temps ne va pas sans bouleversements dans différents domaines, notamment celui du bois et de la pierre. Si l'affaire du bois n'intéresse les artistes que pour empêcher dans le Jura une floraison de chalets des Alpes, il en est autrement de la pierre, roc ou pierre jaune, matière première des nos sculpteurs qui savent toutes les difficultés de s'en procurer. Ceci en passant.

Tous ces efforts, auxquels nos membres ont participé directement puisque beaucoup d'entre eux ont été appelés par la ville de Neuchâtel à collaborer à la création du nouveau règlement, sont le signe d'un renouveau que nous saluons.

Ce renouveau nous ramène directement ou indirectement à la « Suggestion » de M. Baumann. Ce qui s'est fait chez nous s'y rattache en partie ; chacun dans ses circonstances particulières fera bien de s'en inspirer ; il est indispensable de sortir, les uns et les autres, de notre tour d'ivoire ; l'art n'a qu'à y gagner. Il ne faut cependant pas crier victoire mais se souvenir que nous ne sommes pas seuls, que les points stratégiques doivent être conquis peu à peu et tenus.

La collaboration intime des trois disciplines, architecture, sculpture, peinture, doit devenir une réalité. Le principe admis, il faudra de patients efforts pour le faire admettre partout, une belle tâche pour les P. S. A.

Jacques BÉGUIN.



Un hommage à Hans Berger

A l'occasion du soixantième anniversaire du peintre Hans Berger la section de Genève des P. S. A. S. a tenu à honorer son collègue en organisant, le 21 novembre, dans la campagne genevoise, un dîner qui fut en tous points réussi. A ce propos, voici un compte rendu paru dans *La Suisse* du 23 novembre et un poème de circonstance qui a été lu à la soirée par l'auteur.

Un hommage à Hans Berger.

Soleure a célébré cette année, par une importante exposition de ses œuvres, le soixantième anniversaire de Hans Berger. Genève, qui depuis plus de quarante ans qu'elle l'abrite, est devenue sa seconde patrie, se devait de lui rendre hommage.

A défaut d'une exposition qui, chez nous tout autant qu'à Soleure, s'imposait, la section genevoise des peintres, sculpteurs et architectes suisses avait organisé, au restaurant Philippe, à Bernex, un dîner qui fut, pour de nombreux artistes et amis du peintre, l'occasion de lui témoigner leur estime et leur admiration.

S'il nous faut renoncer pour aujourd'hui à consacrer à l'art de Berger l'étude approfondie qu'il mérite, qu'il nous soit permis d'ajouter notre hommage à celui rendu samedi soir par les membres de la Société des peintres, sculpteurs et architectes suisses. Parmi nos artistes, Hans Berger s'impose en effet comme une figure de tout premier plan. La maturité à laquelle est parvenu son talent doit à une passion de la vérité et à une singulière indépendance d'esprit d'avoir conservé toute l'énergie de la jeunesse.

La sincérité, ce mot qui si souvent couvre de sa vertueuse autorité une production sans nécessité véritable, retrouve avec Berger sa pleine signification. Nulle tricherie, nulle virtuosité, nulle paresse dans cet art dru, fruste parfois, mais d'une saveur toujours si authentique. Cette quête quotidienne de l'humain que constitue son œuvre est inséparable, en sa profonde rectitude, de l'homme dont le clair regard suffit à convaincre de quel pur métal son âme est forgée.

